

MYTHE : LA CLINIQUE GÈRE LES RETRAITES BEAUCOUP TROP TARD ET AURAIT DÛ VOIR LA SITUATION VENIR!

La Clinique médicale de Coaticook a amorcé des travaux en vue des départs à la retraite des médecins dès 2012. Par la suite, la Direction a communiqué à plusieurs reprises avec ses différents partenaires depuis 2013 pour leur mentionner qu'il y aurait 6 départs à la retraite entre 2016 et 2021. Notre clinique fait face à une situation bien particulière : 4 médecins ont amorcé leur carrière à peu près en même temps dans les années 70; il est donc compréhensible qu'ils nous quittent aussi de façon rapprochée. Bref, on peut donc dire que la Clinique a agi de façon responsable en anticipant les défis qu'il y aurait à relever. Cependant, le processus d'attribution des postes de médecin de famille ne relève pas de la Clinique mais des Plans régionaux des effectifs médicaux aussi appelés PREM.

Les PREM

Qu'est-ce qu'un PREM? C'est un système « mis en place par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de **mieux cibler les objectifs de recrutement de chacune des régions administratives de la province**. Dans un contexte d'iniquité d'accès aux soins de santé, ce système, sans être parfait, permet de mieux répartir les effectifs médicaux. Ce système de répartition des effectifs médicaux ne s'applique pas aux médecins qui pratiqueraient au privé (hors-RAMQ). Par contre, **tout médecin rémunéré par la RAMQ doit s'y soumettre**.¹ »

Comment les postes de médecins sont attribués dans les PREM?

Selon le MSSS, « les PREM en médecine de famille autorisent, pour chaque région administrative du Québec, une cible pour le recrutement de médecins de famille qui permet de répartir équitablement l'ajout d'effectifs. Ces plans sont revus chaque année en fonction des écarts observés entre les effectifs en place et les besoins à combler dans chaque région. Ils tiennent compte de la mobilité des médecins déjà en exercice et du nombre attendu de nouveaux médecins. Les PREM entrent en vigueur le 1er décembre de chaque année.² »

Qui sont les autres entités organisationnelles?

La Fédération des médecins omnipraticiens (FMOQ) et le Département régional de médecine générale (DRMG) de chaque région sont également des partenaires du Ministère de la Santé et des services sociaux dans l'attribution des PREM.

¹ <https://futurmd.com/fr/blog/quebec/processus-application-prem-medecine-familiale-notions-importantes-a-savoir/>

² <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/medecine-au-quebec/prem/prem-en-medecine-de-famille/>



Que retenir?

En somme, tout médecin doit avoir un poste autorisé par le Ministère avant de venir dans une région. Autrement dit, même si une région en veut des dizaines, le Ministère doit donner son aval pour que les médecins aient un poste.